

VALLIERE

NATURELLEMENT
IMPRIMEUR

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION POUR LE SYSTEME PEFC™

Exploiter les ressources naturelles tout en assurant leur renouvellement, tel est l'un des principes du développement durable.

*Consciente de l'impact de ses activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, la société **IMPRIMERIE VALLIÈRE** s'est engagée dans une démarche visant à garantir que ses approvisionnements de papier proviennent de bois issus des forêts durablement protégées en se fondant sur le référentiel PEFC™.*

Le référentiel PEFC™ (Programme for the Endorsement of Forest Certification), est un certificat forestier dont l'objet est la bonne gestion des forêts. Le PEFC™, nous assure que la fibre ou la pâte qui a servi à la fabrication du papier provient de forêts aménagées de façon responsable sur le plan environnemental et social.

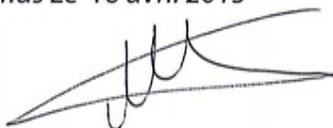
*En apposant les logos PEFC™ sur ses produits, **IMPRIMERIE VALLIÈRE** garantit que les fibres entrant dans la composition du papier à imprimer ont été tracées depuis la coupe du bois d'une forêt certifiée jusqu'au produit fini imprimé.*

Pour la mise en œuvre du fonctionnement selon les systèmes PEFC™ la direction s'engage à :

- ❖ A privilégier l'achat de papier contenant de la fibre vierge et/ou recyclée certifiée PEFC™ ;*
- ❖ A assurer à ses consommateurs que les impressions sont réalisées sur du papier contenant de la fibre issue de forêts bénéficiant d'une gestion respectant les principes du développement durable ;*
- ❖ Faire appliquer les dispositions permettant de répondre aux exigences des référentiels PEFC™ ;*
- ❖ Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC™.*

Afin de garantir la conformité de notre système par rapport aux référentiels PEFC™, notre organisation est régulièrement vérifiée par un organisme certificateur et le responsable de la chaîne de contrôle est chargé du suivi du système et du droit d'usage de la marque.

Fait à Miramas Le 16 avril 2015



Organisation nommée ci-après

Imprimerie Vallière

163 avenue du Luxembourg, ZAC Les Molières
F - 13140 Miramas

a été audité et certifié selon les exigences de

PEFC - Chaîne de contrôle

PEFC ST 2002:2013 – "Chain of Custody of Forest Based Products – Requirements" - version validée le 24/05/2013
PEFC ST 2001:2008, Second Edition – "PEFC Logo Usage Rules – Requirements" – version validée 26/11/2010
ainsi que les amendements publiés sur www.pefc.org

pour les produits détaillés dans le champ d'application ci-dessous

Achat de papiers et d'enveloppes certifié PEFC. Impression, finition (occasionnellement sous-traitée), conditionnement et vente d'imprimés et d'enveloppes certifié PEFC avec méthode de séparation physique.

Ce certificat est valable du 1er juin 2015 au 31 mai 2020
Sa validité est garantie par des audits de surveillance annuels.
L'audit de recertification doit avoir lieu avant le 27 avril 2020
Version 4. Certifié depuis juin 2010

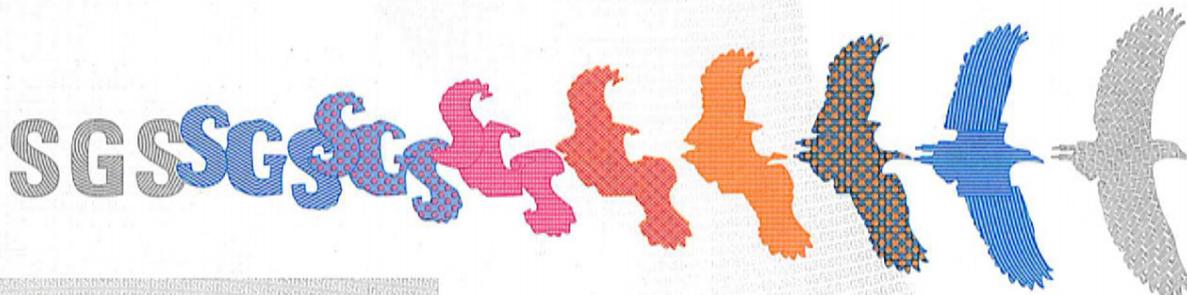
Autorisé par



SGS Société Générale de Surveillance SA Systems & Services Certification
Technoparkstrasse 1 8005 Zurich Switzerland
t +41 (0)44 445-16-80 f +41 (0)44 445-16-88 www.ch.sgs.com

Les organisations titulaires d'un certificat de la chaîne de contrôle PEFC ne peuvent faire usage du logo PEFC qu'accompagné d'un unique numéro de licence du logo PEFC, en vertu du contrat de licence pour l'usage du logo PEFC, contrat signé avec le PEFC Council ou une autre entité autorisée par le PEFC Council et conformément avec les règles d'utilisation de la marque PEFC.

Page 1 de 1



LICENCE

AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC. Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

IMPRIMERIE VALLIERE

163, avenue du Luxembourg

13140 MIRAMAS

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : **PEFC/10-31-1981**

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière).

En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage.

Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,
Marc-Antoine de SEZE



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

Le titulaire

